



INFOS

7 Octobre 2026

N° 39

COMMUNE DE MARSALES

Octobre/ Novembre /Décembre

Chères Marsalésiennes, chers Marsalésiens, chers administrés, chers amis.

Soulagés d'échapper enfin aux canicules à répétition qui ont jalonné notre été, nous accueillons avec espoir la période automnale avec sa fraîcheur réparatrice et ses pluies reconstituantes. Les difficultés ne sont malheureusement pas uniquement climatiques. La situation internationale et ses guerres qui impactent notre quotidien, la conjoncture financière difficile qui touche directement notre pouvoir d'achat et les crispations sociales à l'approche des élections présidentielles du printemps prochain ne contribuent pas à notre sérénité. Puisse donc dans nos valeurs pour affronter avec optimisme les temps agités qui nous sont annoncés. Dans ces circonstances, notre ruralité devient une force. Sachons faire face grâce à la fraternité, la convivialité et l'esprit d'entre-aide qui nous ont toujours animés.

Nous organisons plusieurs événements à l'occasion d'Octobre Rose, venez-y nombreux !

Vive l'automne avec ses couleurs flamboyantes !

Citation : L'automne est un second printemps où chaque feuille est une fleur.

EDITO 2026

Après un moment d'absence l'Edito revient dans vos boîtes aux lettres. Nous repartons sur les mêmes bases avec la même pratique des informations qui vous sont proposées et utiles dans la vie de tous les jours.

OCTOBRE ROSE MARSALES

La nouvelle équipe du conseil et son Maire vous invitent chaleureusement à participer à la première édition d'Octobre Rose à MARSALES :

Deux manifestations :

Vendredi 23 Octobre à la Salle des fêtes de MARSALES, Grand LOTO au profit de La ligue contre le cancer, tous les bénéfices seront reversés à La Ligue.

Ouverture des portes 18H30 / Début des tirages à 21 H.

Nombreux Lots à gagner, buvette et Tombola sur place.

Dimanche 25 Octobre Salle des fêtes, randonnée pédestre de 9 km sur la commune de MARSALES. Inscriptions à partir de 9 heures, départ 9 heures 30.

Participation 5€, reversée entièrement à La ligue contre le Cancer.

Collation lors du parcours à l'Église de MARSALES.

A l'arrivée, tourin chaud et verre de l'amitié.

Achats de divers objets aux bénéfices d'Octobre Rose.

Une tombola et des surprises...

Venez nombreux avec votre bonne humeur et partageons ensemble une bonne action pour tous.

Merci, nous vous attendons.

SITE WEB MARSALES

L'ensemble des conseillers et suppléants, se joignant à Mr le Maire de la commune de Marsalès, ont l'immense plaisir de mettre à votre disposition notre tout nouveau site Web : <https://marsales.fr>

Ce site vous donne une large palette d'informations qui plaira au plus grand nombre tant il y a une grande diversité de renseignements sur notre commune, mais aussi sur celles environnantes.

Vous pourrez aussi nous aider à l'enrichir en nous livrant des informations utiles et des suggestions que nous étudieront avec la plus grande attention. Mais, sachez qu'une fois que vous aurez consulté notre site, vous ne pourrez plus vous en passer car les informations qui y seront inscrites auront un cycle d'annonce bien plus rapide que notre gazette trimestrielle.

Si vous avez des questions ou précisions concernant son utilisation n'hésitez pas à contacter Mr le Maire de Marsalès qui en informera la cellule en charge du site Web.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

Abonnez-vous à la fibre

La date de fermeture définitive du réseau Télécom cuivre, même si elle n'est pas encore connue avec précision pour Marsalès, est annoncée pour 2030. Si vous n'êtes pas encore passés à la fibre, il devient urgent de vous y préparer pour éviter la fermeture de vos services : téléphonie fixe, internet, Tv, ... Pour cela, vérifiez que votre adresse a bien accès à la fibre (<https://www.nathd.fr/eligibilite>) et contactez un opérateur (Orange, Bouygues, Free, SFR...) pour souscrire un abonnement. Le raccordement est encore gratuit.

OBLIGATION LEGALE DE DEBROUSSAILLEMENT

Pourquoi débroussailler ? Pour protéger, vous et vos biens.

➡ la puissance du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, il sera maîtrisé plus facilement ➡ les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec une meilleure sécurité. ➡ le passage d'un feu moins puissant occasionnera moins de dégâts, ➡ il est plus facile pour une personne de maîtriser et d'éteindre.

Des courriers seront transmis aux propriétaires qui non seulement ne respecte pas cette obligation et également ceux dont la végétation empiète sur le domaine public et apporte une dangerosité pour circuler et aborder certaines intersections. Pour toutes informations la mairie se tient à votre disposition.

Maintien interdiction de brûlage des déchets verts

Suite à la réévaluation du niveau de risque incendie, la préfète de la Dordogne a décidé de maintenir le risque au niveau modéré au-delà du 1er octobre et jusqu'au 7 octobre, au moins. Une nouvelle évaluation du niveau de risque sera réalisée à cette date.

Pour rappel, les interdictions suivantes demeurent et doivent être respectées avec la plus grande rigueur : Sur tout le territoire : ⓧ de brûler des déchets verts ; ⓧ d'utiliser des lanternes volantes

Dans la zone sensible au risque d'incendie de forêt : ⓧ d'utiliser du feu ; ⓧ d'utiliser des outils de débroussaillage thermique type chalumeau ; ⓧ de fumer ; ⓧ de jeter tout débris incandescent ; ⓧ de procéder à des incinérations de déchets et brûlages dirigés, chantier de carbonisation ; ⓧ les feux d'artifices réalisés par des particuliers ; ⓧ l'utilisation de barbecues mobiles, réchauds ou tables à feux de camps et assimilés. Des informations sur le niveau de risque feu de forêt sont disponibles 24h/24 et 7j/7 au numéro suivant : **05 53 03 70 00**

Comment bien réagir en cas de feu de forêt ? ☒ **alerter les secours en composant le 18 ou le 112 ;** ☒ essayer de localiser le feu pour donner des indications claires aux sapeurs-pompiers, sans se mettre en danger.

TRAVAUX A VOTRE DOMICILE

Le Département de la Dordogne et ses partenaires assurent le Service Public de la Rénovation de l'Habitat. Conseil neutre et gratuit. La porte d'entrée est l'ADIL 24 au 05 53 09 89 89 ou contact@adil24.org ou prise de rendez-vous en ligne <https://adil24.rdv.date/>

INCIVILITES / DEMARCHAGE / VOLS

Durant ce début d'année plusieurs cas de démarchage, d'incivilités et vols nous ont été signalés. Dès que vous avez le moindre doute faites appel aux services de la Gendarmerie. Bien sûr, si vous nous faites appel, nous interviendrons mais notre aide se limitera essentiellement à du conseil. Méfiez-vous des visites entre 12 H et 14H.

Dans ces cas, téléphonez au 17 ou 05.53.27.40.25 et pour les secours le 18 ou le 112. Restez vigilants.

HORAIRE DE LA POSTE ET FRANCE SERVICES

Lundi 14h-16h30 Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-16h30 Le samedi 9h-12h.

Nous vous relayons notre inquiétude concernant France SERVICES. Nous avons appris que le contrat de la personne qui s'occupait de ce service n'aurait pas été renouvelé. Sans flagornerie, cette personne avait bien pris la mesure de la charge liée à ce service. Elle faisait preuve d'un grand professionnalisme, maîtrisait tous les arcanes administratifs et était parfaitement bilingue au grand soulagement de nos amis anglophones. Son accompagnement attentif était d'un grand secours pour beaucoup d'entre nous. La commune de Marsalès tenait à l'en remercier. Nous souhaitons qu'une solution rapide soit apportée à cette situation avec la pérennisation de cet emploi. Une pétition est en ligne, également disponible à la Mairie pour faire remonter notre préoccupation. La commune de MONPAZIER a engagé un dialogue avec la Poste et France SERVICES. Nous vous tiendrons informés sur nos sites.

SMD3 Déchets Ménager

Nous comprenons le désarroi exprimé par la majorité d'entre vous face à la gestion calamiteuse du SMD3. Cependant, cela ne justifie en rien les comportements inciviques de certains : sacs noirs jetés devant les containers, non-respect du tri, objets en vrac destinés normalement à la déchetterie, ... Au final, c'est le personnel du SMD3 ou de la Mairie, et souvent le Maire, qui doivent "faire le ménage" !

La communauté toute entière et surtout les riverains font les frais de ces comportements irresponsables. Merci de penser à eux !"

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Informations permanences Mairie :

Pour toutes urgences appeler : **M.PRETRE : 06.85.69.65.80 / M.BRUSAMOLIN : 06.83.87.39.38**

M.GENESTE Julien 06.73.87.18.47 / Mme NEIRA Isabelle 06.79.76.50.22

Contacts : Mairie, téléphone : 05.53.22.65.86 / Mail... : marsalesmairie@wanadoo.fr
Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.